

COMpte Rendu

du CONSEIL MUNICIPAL du 10 SEPTEMBRE 2020

Présent(e)s : Christian Cassulo, Pierre-François Chaut, Michèle Harang, Nathalie Guittard, Joël Mars, Eric Voirin, Sabrina Maillard, Gilles Soleillant, Marlène Bégonin

Absent(e)s excusé(e)s : Marion Fauvet (donne pouvoir à Joël Mars)

Secrétaire(s) de séance : Sabrina Maillard

Ouverture de la séance : 20h00

I – Délibérations à l'ordre du jour

1. Délibération pour appel à projets complémentaire dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exercice 2020 auprès de la préfecture de la Loire pour le financement des travaux de réfection de la toiture de l'église.

En 2019, la mairie a demandé un devis auprès d'un charpentier pour estimer les travaux suite aux dégâts causés par le grêle. Le devis a été actualisé en septembre 2020 et s'élève à 45 500 € TTC.

Une demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Loire a été formalisée par délibération du 19/10/2019 et est en attente de passage en commission CD42 prévue le 02/11/2020.

En parallèle, le gouvernement a proposé une dotation de soutien à l'investissement local acté par la loi de finance rectificative de 2020. Cette dotation permet aux collectivités qui le souhaitent de présenter des projets s'inscrivant dans les thématiques de grandes priorités (transition écologique, résilience sanitaire ou préservation du patrimoine).

Le projet de rénovation de la toiture de l'église s'inscrivant dans la thématique « Préservation du patrimoine », le conseil municipal sollicite cette aide supplémentaire pour réaliser les travaux.

Cette aide vient en complément de la demande de subvention déjà sollicitée en octobre 2019 auprès du Conseil Départemental de la Loire et du dossier de sinistre auprès de l'assurance (dossier en cours – montant d'indemnisation non connu à ce jour).

Le dossier DSIL doit être déposé auprès de la sous-préfecture de Montbrison avant le 15 septembre 2020.

Délibération du conseil municipal adoptant l'opération pour un montant de 45 500 TTC et arrêtant les modalités de financement.

10 votes → Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

2. Désignation d'un représentant du conseil municipal à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées auprès de Loire Forez Agglomération.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission principale d'établir un rapport portant évaluation des charges financières transférées à Loire Forez Agglomération ou aux communes membres de LFA dans le cadre des compétences qui leur sont dévolues.

Cette commission est obligatoirement composée de conseillers municipaux des communes membres à hauteur d'un représentant pour les communes de moins de 5000 habitants.

Il revient au conseil municipal de désigner un représentant pour le nouveau mandat.

Il est proposé de désigner Joël Mars comme représentant de la commune à la CLECT

10 votes → Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

3. Délibération autorisant M. le Maire à signer une convention de prestation à durée déterminée pour l'entretien des locaux municipaux.

La commune est en contrat avec Forez Nettoyage pour l'entretien des locaux communaux :

- *mairie pour nettoyage régulier (bimensuel)*
- *salle communale à la demande*

La commune de Gumières a reçu une proposition de la part d'Avenir SCIC pour effectuer le nettoyage des locaux suivants :

- *bibliothèque*
- *salle des associations*
- *salle communale*

Ces prestations viennent en complément (ou en remplacement éventuel) des prestations ponctuelles actuellement assurées par Forez Nettoyage.

Un bilan sera fait en mars 2021 avec les 2 partenaires.

Le conseil municipal autorise M. Maire à signer la convention avec Avenir SCIC pour les prestations d'entretien des locaux municipaux.

10 votes → Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

4. Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la Convention de fonctionnement « Commune-Loire Forez Agglomération » pour l'intégration au réseau intercommunal des médiathèques-ludothèques du territoire Loire Forez

Cette convention a pour objet de préciser les conditions d'intégration et de fonctionnement entre la bibliothèque communale et le service communautaire des médiathèques-ludothèques pour la mise en œuvre du réseau.

Par cette convention, toute bibliothèque ou médiathèque des communes du territoire intégrant le réseau des médiathèques-ludothèques Loire Forez pourra bénéficier du logiciel commun de gestion des bibliothèques et du portail internet du réseau, de la circulation des documents, de l'accompagnement technique de l'équipe intercommunale et de l'allocation d'un budget pour l'acquisition du fonds des bibliothèques.

10 votes → Pour = 9 Contre = 1 Abstention = 0

5. Mise à jour de la convention de prêt de matériel avec la commune de Lavieu

Le 25/07/2019, une convention de mise à disposition de matériel appartenant à la commune de Gumières à la commune de Lavieu a été proposée et adoptée par Conseil Municipal de Lavieu.

Cette convention ne comportait pas de montant pour le coût horaire de location des différents matériels pouvant être prêtés. Des coûts horaires ont été définis en accord avec les représentants des deux communes.

La nouvelle convention est mise à jour avec ces coûts horaire et est portée à la connaissance des conseillers municipaux. Si la convention est adoptée par la commune de Gumières, elle sera présentée à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal de Lavieu.

Tracteur/Epaveuse (sans le chauffeur) : 40,00 €/heure

Découpeuse thermique : 19,40 €/heure

10 votes → Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

6. Désignation de conseillers municipaux à la commission de contrôle des listes électorales

Dans chaque commune de moins de 1000 habitants une commission de contrôle des listes électorales est mise en place est composée de trois membres :

- Un conseiller municipal (hors maire ou adjoints titulaires d'une délégation)
- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat ;
- Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance

Il est proposé de désigner Marlène Bégonin comme conseillère municipale, proposé Gilles Soleillant comme délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat, Sabine Maillard proposée comme délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

10 votes → Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

II – Questions diverses

- **Adressage** : Une grande partie des numéros a été retirée par les habitants auprès de la mairie pendant l'été. La pose des plaques va se poursuivre. Pour certaines, des autorisations doivent être demandées auprès du département (pour les panneaux en bordure de route départementale) et des propriétaires (plaques posées sur mur)
- **Eau potable** : Les discussions pour le transfert de la compétence eau auprès de LFA se poursuivent. Le 04/09/20, le nouveau vice-président de LFA en charge de l'eau potable est venu en mairie pour prendre connaissance du dossier.
- **Local technique** : les travaux démarrent le 15 septembre 2020, objectif fin des travaux avant l'hiver.
- **Travaux antenne relais** : L'électrification de l'antenne sera réalisée prochainement. Les travaux de tranchée réalisés pour la pose du câble électrique entre le Royet et le Bouchet ont provoqué une fuite d'eau de la retenue située en bordure du chemin. Une expertise avec les services de voirie de LFA est en cours.
- **Rentrée scolaire** : Un premier bilan de la rentrée scolaire est établi. 43 élèves sont scolarisés sur Chazelles/Gumières cette année. Les différents points concernent les aménagements réalisés (ameublement des classes, boitiers fibre posés, préparation déménagement bibliothèque)
- **SIEL** : Une étude de faisabilité pour un projet photovoltaïque des bâtiments communaux est en cours de préparation.
- **Projet éolien** : AboWind a demandé à rencontrer la mairie pour présenter les travaux préparatoires prévus cet automne. Une réponse a été faite en précisant que ce sujet sera examiné plutôt fin septembre.

Gumières, le 14 septembre 2020

Le Maire

